

**BON DE COMMANDE
D'UNE VISITE DE CONTROLE EN VUE DE
L'OBTENTION DU CLASSEMENT MEUBLE DE TOURISME**

Je soussigné(e), Nom - Prénom / ou Raison Sociale :

Adresse principale :

Nom et adresse de facturation (si différente) :.....

.....

Téléphone : Email :

demande - et autorise - la visite de contrôle du meublé ci-dessous en vue de l'obtention du classement en « Meublé de Tourisme ». Cette visite sera effectuée par Mme Morgane TURON ou Chloé LAMBERT (Référente et suppléante classement de meublés pour le compte de l'OTI Maurienne Galibier).

Souhaite et autorise la visite de la (des) location(s) désignée (s) ci-dessous en vue de son (leur) classement en « Meublés de Tourisme ».

Cette visite sera effectuée en ma présence ou celle de mon mandataire

Mandataire (personne ou organisme réalisant l'accueil ou la visite en l'absence du Propriétaire)

Nom - Prénom

Adresse Postale :

Code Postal : Commune :

Téléphone Fixe :

Téléphone Mobile :

Email :

Adresse du Meublé (Résidence – n° d'appartement – nom du chalet) :

.....

Classement sollicité : 1* 2* 3* 4* 5* Capacité sollicitée : personnes.

Date (ou période) de visite souhaitée :

En ma présence

En mon absence, les clés seront disponibles auprès de :

MAURIENNE GALIBIER TOURISME

54 Rue Général Ferrié – 73140 Saint-Michel-de-Maurienne

Tél : 04 79 56 87 43 – Mail : classement@maurienne-galibier.com

HEBERGEMENT A CLASSER

Nombre de meubl (s)   classer :

Si plusieurs meubl s   classer, merci de remplir une fiche par meubl 

Adresse compl te du meubl  :

.....

.....

Nom du meubl  :

Hameau :

B timent :

Etage :

Num ro d'appartement :

H bergement d j class  en meubl  de tourisme par le pass  OUI NON

Classement pr c dent 1* 2* 3* 4* 5* date du dernier classement __/__/____

Pour ce classement, je demande __  toile(s)

Je reconnais avoir pris connaissance des crit res de classement des « Meubl s de Tourisme » (dispositions de la loi du 22 mars 2012), des conditions g n rales de contr le (pr cis es en page suivante) et des  l ments d'informations suivants :

- Le classement en « meubl s de tourisme » est volontaire
- Il est ind pendant de toute autre d marche commerciale men e par l'office de tourisme.
- L'office de tourisme Maurienne Galibier est un organisme agr e pour le classement des meubl s de tourisme.
- Le co t de la visite de contr le est de :

Typologie	Co�t unitaire TTC	Nombre d'unit� � classer	Total
Studio ou meubl� avec 1 espace de couchage*	40 �	X	= �
Meubl� avec 2 espaces de couchage*	110 �	X	= �
Meubl� avec 3 espaces de couchages ou +	140 �	X	= �
TOTAL			= �
R�duction sur le 2�me meubl�* (10%)			= �
R�duction sur le 3�me meubl�* (15%)			= �
R�duction sur le 4�me meubl� et les suivants* (20%)			= �
Contre-visite (60 � TTC)			= �
TOTAL			= �

*est consid r  comme un espace de couchage : une chambre, un coin nuit, un coin montagne, une alc ve, une mezzanine... ou toute pi ce offrant du couchage. Hors canap  lit dans le s jour, d j  compt  dans la pi ce du s jour.

* Les r ductions sont appliqu es sur les meubl s les plus petits par ordre croissant.

MAURIENNE GALIBIER TOURISME

54 Rue G n ral Ferri  – 73140 Saint-Michel-de-Maurienne

T l : 04 79 56 87 43 – Mail : classement@maurienne-galibier.com

- Un « rapport de contrôle » complet et détaillé pour chaque meublé comportant la « décision de classement » (attestation officielle de classement délivrée par l'office de tourisme Maurienne Galibier valable 5 ans) me sera envoyé sous un délai d'un mois maximum à compter de la date de visite,
- Je dispose d'un délai de 15 jours à compter de la réception du rapport de contrôle pour refuser, le cas échéant, la proposition de classement (passé ce délai, le classement est acquis).

Pour confirmer la commande de cette visite de contrôle en vue du classement en « meublés de tourisme » de votre (vos) meublé(s), veuillez nous retourner le présent bon de commande dûment complété et signé accompagné du règlement correspondant au montant forfaitaire du nombre de meublé(s) à visiter, ainsi que du document Etat descriptif complété.

Fait à :

Le / /

Signature du propriétaire

MAURIENNE GALIBIER TOURISME

54 Rue Général Ferrié – 73140 Saint-Michel-de-Maurienne

Tél : 04 79 56 87 43 – Mail : classement@maurienne-galibier.com

CONDITIONS GENERALES DE CONTROLE DANS LE CADRE DES VISITES DES MEUBLES DE TOURISME

Article 1 : Objet

Le propriétaire demande à l'office de tourisme Maurienne Galibier, qui l'accepte, de procéder à la visite de contrôle de son logement en vue de son classement en meublé de tourisme.

Article 2 : Obligations de l'office de tourisme Maurienne Galibier

L'office de tourisme Maurienne Galibier s'engage à contrôler le meublé en utilisant les méthodes et procédures de contrôle prescrites par voie réglementaire. Les contrôles portent sur l'ensemble des critères de l'Annexe I de l'arrêté du 2 août 2010 qui fixe les normes et la procédure de classement des meublés de tourisme. L'office de tourisme Maurienne Galibier s'engage à ne pas subordonner la demande de classement à une adhésion ou à une offre de commercialisation. L'office de tourisme Maurienne Galibier s'engage à conduire sa mission d'inspection et de contrôle en toute impartialité. La rémunération des inspecteurs ne dépend ni du nombre de visites ni de leurs résultats.

Article 3 : Délais de réalisation

L'office de tourisme s'engage à une prise de rendez-vous sous 21 jours à compter de la réception du dossier complet (bon de commande, état descriptif détaillé, CVG signées, pré-diagnostic et CERFA). L'office de tourisme Maurienne Galibier s'engage à contrôler le meublé sous un délai de 3 mois maximum à partir de la date de réception du bon de commande.

Suite à sa visite de contrôle, l'office de tourisme Maurienne Galibier s'engage à expédier au propriétaire un rapport de contrôle sous un délai de 15 jours.

Article 4 : Réclamation

Toute réclamation doit être adressée par courrier recommandé sous 15 jours à compter de la date de réception du rapport de visite à l'office de tourisme Maurienne Galibier, qui fera une réponse écrite au plaignant sous 15 jours (prévu dans la procédure de traitement des réclamations).

Article 5 : Confidentialité

Toute information recueillie pendant la visite de contrôle est traitée de manière
MAURIENNE GALIBIER TOURISME

confidentielle et fait l'objet d'un traitement informatisé. L'office de tourisme Maurienne Galibier n'utilise en aucun cas ces informations à des fins de promotion ou de commercialisation, sauf à la demande expresse et écrite du propriétaire. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent.

Article 6 : Droits de propriété

Les droits de propriétés sont protégés.

Article 7 : Conditions financières et règlement

Le prix dû à L'office de tourisme Maurienne Galibier est défini dans la note d'information et le bon de commande du présent document.

La prestation de service est forfaitaire et inclut l'information, la préparation de la visite de contrôle, la visite de contrôle, les frais de déplacement, l'établissement du rapport de contrôle en version papier et version numérique. Ce prix est librement fixé par l'office de tourisme Maurienne Galibier en accord avec son Conseil d'Administration, et conforme à la loi en vigueur.

- Conditions de règlement : Le règlement peut être réalisé :

- o Par virement sur le compte bancaire

CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE
DOMICILIATION SAINT MICHEL DE MAURIENNE
S.A. SOCIETE PUBLIQUE LOCALE MAURIENNE GALIBIER TOURISME
ESPACE MAURIENNE GALIBIER
IBAN / FR76 1810 6000 5896 7838 0198 971
BIC / AGRIFRPP881

- o Par carte bancaire

- o Par chèque à l'ordre de la SPL Maurienne Galibier Tourisme

Toute visite annulée moins de 72 heures ouvrées avant le rendez-vous fixé avec nos services sera facturée dans sa totalité.

Article 8 : Droit applicable et juridiction compétente

En cas de contestation ou de différend n'ayant pu être réglé à l'amiable, le Tribunal de Chambéry sera seul compétent pour régler le litige entre les parties.

Fait à :

Le / /

Signature du propriétaire